

**MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20190226-2019-02-26D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2019

Publication : 01/03/2019

**Nombre de Membres**  
**En exercice : 15**

S.ROURE, Vice-Présidente

**Présents : 10**

**Pouvoirs : 2**

**Absents : 05**

**Qui ont pris part à la délibération : 12**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2019



L'an deux mil dix-neuf et le 26 du mois de février à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme ROURE - Mme DEMIERRE - Mme ROUSSEAU - M. TOULOUSE - Mme MATHIVET, Conseillers municipaux - Mme VIENOT - Mme ESPOSITO - Mme APONTE - Mme PECHARD - Mme POPOTTE, Membres

**Absents excusés** : M. VINCENT - Mme GIOVANNELLI - Mme MARECHAL - Mme MAIS

**Absent** : M. COIFFIER

**Pouvoirs** : M. VINCENT à Mme ROURE - Mme MARECHAL à Mme DEMIERRE

### **1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2019**

Madame la Vice-Présidente expose que le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- **Fonctionnement** :

Le bilan de l'année 2018 laisse apparaître un déficit de fonctionnement de l'ordre de 2 193.51 euros.

Ce déficit ajouté à l'excédent repris de l'année antérieure (+ 27 231.88 €) sera repris au budget primitif 2019 soit la somme de 25 038.37 €.

Les principales ressources du CCAS sont constituées pour sa partie la plus importante d'une subvention municipale à laquelle s'ajoutent le tiers du produit des concessions vendues au cimetière communal et divers dons.

- **Investissement** :

Le bilan de l'année 2018 laisse apparaître un résultat d'investissement de l'ordre de 1382.00 euros. Ce résultat ajouté à celui de l'année antérieure (+ 2 348.36 €) sera repris au budget primitif 2019 soit la somme de 3 730.36 €.



Le Budget Primitif 2019 pourrait être de 147 101 € en dépenses et recettes de fonctionnement et de 10 201.36 € en investissement.

Compte tenu du montant de l'excédent cumulé de l'année 2018 et dans un souci de sincérité budgétaire, la subvention de la commune pourrait être de 104 250 € afin de permettre au C.C.A.S. de poursuivre son action de prévoyance et d'entraide, d'intensifier les aides directes locales aux plus démunis et de supporter l'augmentation des charges de la masse salariale liée à la mise en place des tickets restaurants au 01/07/2019 et à la revalorisation du régime indemnitaire des agents.

Les orientations sont détaillées dans le rapport joint à la présente délibération dont une copie a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Madame la Vice-Présidente demande à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, à travers un vote, de **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Rapport d'Orientation Budgétaire.

#### DECIDE à l'UNANIMITE

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

Pour extrait conforme, le 27 février 2019.

**Signé :**  
La Vice-Présidente,  
S. ROURE